



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-deuxième session

Point 10 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 1<sup>er</sup> juillet 2016

### 32/29. Coopération avec l'Ukraine et assistance dans le domaine des droits de l'homme

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*S'inspirant* des buts et principes de la Charte des Nations Unies,

*Réaffirmant* la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme,

*Confirmant* qu'il incombe au premier chef aux États de promouvoir et protéger les droits de l'homme,

*Rappelant* ses résolutions 26/30, du 27 juin 2014, et 29/23, du 3 juillet 2015, sur la coopération avec l'Ukraine et l'assistance dans le domaine des droits de l'homme,

*Reconnaissant* les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres organisations internationales et régionales pour aider l'Ukraine à protéger les droits de toutes les personnes présentes sur son sol, tels que décrits dans la résolution 68/262 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2014, ainsi que les progrès réalisés et les difficultés et obstacles restant à surmonter à cet égard,

*Se félicitant* de l'assistance technique offerte par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'Ukraine dans le domaine des droits de l'homme, et reconnaissant que cette assistance demeure nécessaire, compte dûment tenu de la volonté du Gouvernement ukrainien de promouvoir et protéger les droits de l'homme sur l'ensemble de son territoire,

*Se félicitant également* de la coopération qu'entretient le Gouvernement ukrainien avec le Haut-Commissariat, notamment avec sa mission de surveillance en Ukraine, et avec d'autres mécanismes internationaux et régionaux pertinents relatifs aux droits de l'homme,

*Reconnaissant* l'importance que revêtent les rapports établis par le Haut-Commissariat sur la base des conclusions de la mission de surveillance pour bien

GE.16-12331 (F) 040816 110816



\* 1 6 1 2 3 3 1 \*

Merci de recycler



évaluer la situation des droits de l'homme en Ukraine ainsi que les besoins d'assistance technique de l'Ukraine dans le domaine des droits de l'homme,

*Reconnaissant aussi* qu'un processus continu de soumission de rapports, portant notamment sur les problèmes les plus graves qui se posent en Ukraine dans le domaine des droits de l'homme et sur leurs causes profondes, reste nécessaire,

1. *Accueille avec satisfaction* les présentations orales des conclusions des rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Ukraine faites par le Haut-Commissariat aux États membres du Conseil des droits de l'homme et aux observateurs, conformément à la résolution 29/23 du Conseil, de la trentième à la trente-deuxième sessions du Conseil ;

2. *Invite* le Haut-Commissaire à continuer de présenter oralement les conclusions de chacun des rapports établis par le Haut-Commissariat sur la situation des droits de l'homme en Ukraine aux États membres du Conseil des droits de l'homme et aux observateurs, dans le cadre des processus de dialogue et selon les modalités définies par le Conseil, conformément à sa résolution 5/1 du 18 juin 2007, jusqu'à la trente-cinquième session du Conseil.

45<sup>e</sup> séance  
1<sup>er</sup> juillet 2016

[Adoptée à l'issue d'un vote enregistré par 22 voix contre 6, avec 19 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Albanie, Allemagne, Belgique, Côte d'Ivoire, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Ghana, Lettonie, Mexique, Nigéria, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suisse, Togo.

*Ont voté contre :*

Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du).

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Botswana, Congo, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Inde, Indonésie, Kenya, Kirghizistan, Maldives, Maroc, Mongolie, Namibie, Qatar, Viet Nam.]